

Nouméa, le 15 février 2023

**Monsieur Jean-Louis d'ANGLEBERMES
CESE
Immeuble Le Centre - 3ème étage
30 route de la Baie des Dames - DUCOS
BP 4766
98847 NOUMEA CEDEX**

N/réf. : D/02-2023/000164

V/réf. : 2023-CESE-7765

Objet : Avis de la CCI-NC sur le projet de délibération portant approbation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public « Technopole de la Nouvelle-Calédonie »

Monsieur le Président,

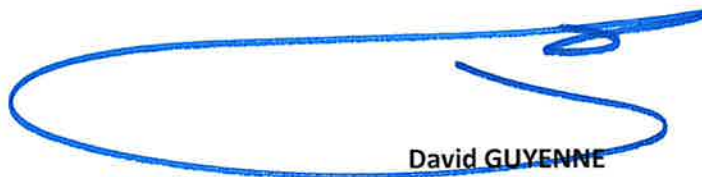
Par courriel en date du 03 février 2023, le Conseil économique, social et environnemental a saisi la Chambre de commerce et d'industrie pour avis sur le projet de délibération cité en objet.

L'examen du projet de texte, ainsi que celui de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Technopole de la Nouvelle-Calédonie » n'appellent pas d'observations particulières.

En conséquence, la Chambre de commerce et d'industrie émet un **avis favorable** au projet de délibération portant approbation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public « Technopole de la Nouvelle-Calédonie ».

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



David GUYENNE

